

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'An Deux Mil Vingt Six, trente-et-un mars à 19 heures 36, le Conseil Municipal de cette commune, convoqué en date du 25 mars 2026, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil Municipal à la Mairie de Fumel, sous la présidence de **Madame Josiane STARCK**.

Présents : Madame Marie-Lou TALET, Monsieur Michel MARSAND, Madame Josiane STARCK, Monsieur Gérard BEUVELOT, Monsieur Francis ARANDA, Madame Maryse SICOT, Monsieur Jérôme LARIVIÈRE, Madame Annick ALBINO, Monsieur Christian REBOIS, Madame Sylvette LACOMBE, Monsieur Philippe ROUSSILLES, Monsieur Oscar FERREIRA, Madame Guylaine MATIAS, Madame Ida HIDALGO, Monsieur Thierry DINIZ, Madame Sylvie LESCOUZÈRES, Madame Sandrine GÉRARD, Monsieur Frédéric RAYNAL, Madame Marion BRIGNOLI, Madame Céline STREIFF, Madame Mirna BARADA, Monsieur Simon LAUGUEUX.

Absents excusés : Madame Caroline SOTTY a donné pouvoir à Monsieur Michel MARSAND, Monsieur Amandio LINHAS a donné pouvoir à Madame Josiane STARCK, Monsieur Olivier SOTTORIVA a donné pouvoir à Madame Céline STREIFF.

Absents : Monsieur Jean-Louis COSTES (qui a le pouvoir de Monsieur Ahmed EDOUIDI), ayant quitté la salle, n'a pas pris part au vote. Monsieur Ahmed EDOUIDI.

Madame Marion BRIGNOLI a été nommée Secrétaire de séance.

. Nombre de conseillers en exercice	: 27
. Nombre de conseillers absents	: 5
. Nombre de conseillers présents	: 22
. Nombre de pouvoirs	: 3
. Suffrages exprimés	: 25

**35DL2026 - OBJET : BUDGET ANNEXE BOUTIQUE CHÂTEAU DE BONAGUIL -
APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025.**

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de **Madame STARCK** délibérant sur le Compte Financier Unique (CFU) de l'exercice 2025 dressé par Monsieur Jean-Louis COSTES, Maire, après s'être fait présenter le Budget Primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré.

Madame STARCK rappelle que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, conformément à la nomenclature M57.

1. lui donne acte de la présentation faite du Compte Financier Unique, lequel peut se résumer ainsi :

COMPTE FINANCIER UNIQUE

LIBELLÉ	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENTS		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		13.748,22		6.107,41		19.855,63
Opérations de l'exercice	40.951,64	50.942,77		340,76	40.951,64	51.283,53
TOTAUX	40.951,64	64.690,99		6.448,17	40.951,64	71.139,16
Résultats de clôture		23.739,35		6.448,17		30.187,52
Restes À Réaliser						
TOTAUX CUMULÉS		23.739,35		6.448,17		30.187,52
RÉSULTATS DÉFINITIFS		23.739,35		6.448,17		30.187,52

2. constate les identités de valeurs avec les indications du Compte Financier Unique relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
3. reconnaît la sincérité des Restes À Réaliser ;
4. arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;
5. constate que la présente délibération a été adoptée par 25 voix pour, à l'unanimité.

Pour extrait certifié conforme
Fumel, le 31 mars 2026

Signé par



Josiane STARCK, Présidente de séance



Marion BRIGNOLI, Secrétaire de séance

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui pourra faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter des formalités de publication et de transmission en Préfecture, d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Bordeaux (sur place ou par envoi postal à l'adresse suivante : 9 rue Tastet 33000 Bordeaux, ou par voie dématérialisée à l'adresse <https://www.telerecours.fr/>).